



Litige entre auteur et éditeur

Par **chipsy**, le **11/01/2014 à 12:52**

Bonjour,

Je me permets de vous exposer mon problème.

J'ai signé un contrat avec les éditions E. en 2010 et mon ouvrage est paru en 2011.

En septembre 2013 , l'éditrice m'a appelée pour me demander me placer devant un choix : mon ouvrage ne se vendant pas bien, j'avais le choix entre le pilon et une distribution gratuite du stock restant dans le cadre d'une opération promotionnelle.

J'ai confirmé par mail mon accord pour l'opération de distribution gratuite sous réserve d'obtenir un avenant me permettant de récupérer mes droits sur cet ouvrage. Actuellement, l'opération promotionnelle est en cours, alors que je n'ai pas reçu l'avenant pour la restitution de mes droits.

L'éditrice désire que je signe un avenant l'autorisant à l'opération qui est déjà en cours (que je n'ai pas signé) et me dit que la démarche de récupération des droits ne peut intervenir qu'à la fin de l'année.

Cette démarche me semble tout à fait illégale.

Quels seraient mes recours ?

Merci infiniment pour vos conseils.

Bien cordialement.